Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20261029-20261005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GLOMEL

République Française

Département des Côtes d'Armor

Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Nombre de votants
15	15	15
Date de la convocation		
22 octobre 2026		

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GLOMEL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Bernard TRUBUILT, Maire.**

Présents : Bernard TRUBUILT (Maire), Eléonore KOGLER, Thierry CHEVALHIER, Marguerite GUYOMARD (Adjoints), Alain JOUAN, Martine TRUBUILT, Christophe LE DANTEC, Roger PERROT, Christine ROBIC, Pascal LE GALL, Catherine LE ROY, Kévin PEURON, Laura GOHIN.

Absences excusées : Emilie CALLEWAERT (pouvoir à Eléonore KOGLER), Armelle RENAULT (pouvoir à Laura GOHIN).

Secrétaire de séance : Pascal LE GALL

2026/10/05

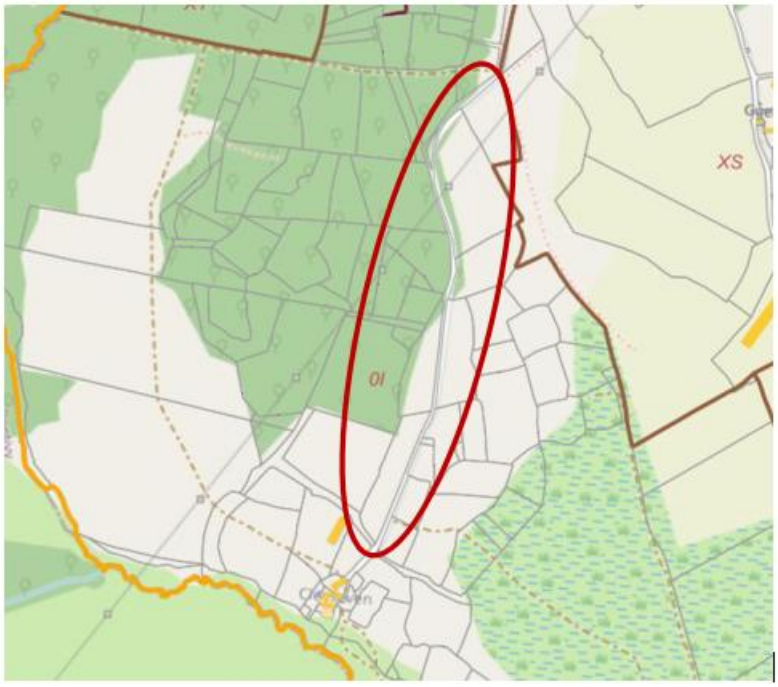
FONCIER – DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE EMPRISE SITUEE SUR LE DOMAINE PUBLIC ET/OU PRIVE COMMUNAL AU LIEU-DIT CLESSEVEN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier réceptionné le 24 août 2026 l'association de Chasse et de loisirs de GLOMEL, gestionnaire d'un ensemble de parcelles constituant le Domaine de Clesseven, sollicite l'acquisition d'un tronçon de voie communale d'une longueur de +/- 1000 mètres linéaires desservant uniquement les parcelles dudit domaine.

La demande de l'association de Chasse et de loisirs de Clesseven est justifiée par le fait que cette portion de voie est uniquement bordée louée par l'association et que le fait qu'elles soient aujourd'hui ouverte à la circulation du public peut générer des conflits d'usage et des problèmes de sécurité eu égard aux activités de l'association.

Monsieur le Maire présente l'extrait cadastral et le tronçon dont l'association sollicite l'acquisition :

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212200612-20261029-20261005-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),
Vu la loi 2022-217 du 22 février 2022 dite loi 3DS,
Monsieur CHEVALHIER propose que cette demande fasse l'objet d'une enquête publique,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 voix contre (Armelle RENAUD et Laura GOHIN) :

- **CONSTATE** l'intérêt pour la commune de se désaisir du tronçon de voie communale désigné ci-dessus ;
- **AUTORISE** le lancement d'une enquête publique sur la cession de ladite emprise du domaine public ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 13 Contre : 2 Abstention : 0

****

Certifié exécutoire par Bernard TRUBUILT, Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.
Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire,**

Pascal LE GALL

Bernard TRUBUILT

Affiché en Mairie le 06/11/2026
Transmis en Préfecture le 12/11/2026